

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MIOTTO. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. SCHWAB. VILLARD  
MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. DURAND. LAMORLETTE. ZANNETTI. SANTORO. CASTELLETTA. BASTIEN. JACQUES.

Excusés : /

-o-

Le Compte rendu de la séance du 1er février 2016 n'appelle aucune observation.

-o-

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2015, Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PIOVESAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Adopte, à la majorité, par 15 voix pour et 2 voix contre (M. LAMORLETTE et Mme VILLARD) le Compte de Gestion de la Commune de Moutiers.

Adopte, à l'unanimité, par 15 voix pour et 2 abstentions (M. LAMORLETTE et Mme VILLARD) le Compte Administratif de la Commune de Moutiers arrêté aux chiffres suivants:

- Dépenses de fonctionnement :	1 045 289.82 €
- Recettes de fonctionnement :	1 465 929.60 €
<b>- Excédent de fonctionnement :</b>	<b>420 639.78 €</b>
- Dépenses d'investissement :	336 648.67 €
- Recettes d'investissement :	1 081 811.24 €
<b>- Excédent d'investissement :</b>	<b>745 162.57 €</b>

-o-

Le Conseil décide à l'unanimité, par 17 voix pour et 2 abstentions (M. LAMORLETTE et Mme VILLARD), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit.

- Excédent d'exploitation reporté :	291.040.00 €
- Apurement du déficit d'investissement :	129.599.78 €

-o-

Le Conseil vote ensuite, à l'unanimité, le taux des trois taxes communales :

	Base d'imposition	Taux	Produit
<b>Taxe d'habitation</b>	1 694 000	13.43 %	227 504 €
<b>Foncier bâti</b>	1 072 000	16.49 %	176 773 €
<b>Foncier non bâti</b>	17 800	29.53 %	5 256 €
<b>Total</b>			<b>409 533 €</b>

Il approuve, à la majorité, par 17 voix pour et 2 voix contre (M. LAMORLETTE et Mme VILLARD) le Budget Primitif 2016 de la Commune arrêté aux chiffres suivants :

- Dépenses de fonctionnement :	1 379 000.00 €
- Recettes de fonctionnement :	1 379 000.00 €
- Dépenses d'investissement :	1 263 468.20 €
- Recettes d'investissement :	1 263 468.20 €

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). L'attribution de compensation 2016 s'élève à 134 616 €, pour la Commune de Moutiers. La CCPO a maintenu un montant identique à celui de l'année 2015.

-o-

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la Commune de FAMECK au SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS.

Madame KOCKEISEN est chargée de fixer la participation de la Commune, à un séjour scolaire dans les Vosges, d'un enfant de Moutiers, fréquentant le Collège Jean Maumus de Briey.

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de requalification urbaine de Moutiers Haut. Il ne participe plus aux réunions de chantier pour marquer sa désapprobation des travaux initialement prévus par l'Etat ; les travaux de requalification de l'ensemble de cette zone ont été très largement revus à la baisse. Il déplore le manque d'informations concernant ce dossier. Le lundi 28 mars 2016, un poteau en bois supportant un câble de sonde micro sismique est tombé (intervention des pompiers, de la police...). Le Maître d'ouvrage a pris en compte la remise en état. Monsieur le Maire a rendez-vous en sous-préfecture, le 13 avril 2016, pour évoquer la situation de Moutiers Haut et Moutiers Bas.

-o-

Suite à la création d'un poste de rédacteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau du taux d'attribution de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité).

-o-

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la Commune de Mont-Bonvillers du syndicat intercommunal pour la gestion de la bourse du travail.

Suite à la délibération du 9 novembre 2015, restée sans effet à ce jour, le Conseil décide de renouveler sa demande de retrait du syndicat intercommunal pour la gestion de la bourse du travail ; décision motivée par le coût de la participation en regard des services rendus ainsi que le manque d'informations concernant les activités de ce syndicat.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la location du foyer Lucien Woll, les salles et la vaisselle doivent être restituées dans un état de propreté impeccable. Il propose un tarif forfaitaire que le Conseil accepte, à l'unanimité. Toute reprise par nos services sera facturée comme suit :

- Salle : forfait de 60 € de nettoyage. Au-delà de 2h de ménage : + 30 € par heure.
- Vaisselle : forfait de 60 € de nettoyage. Au-delà de 2h de ménage : + 30 € par heure.

-o-

Monsieur le Maire informe la décision de Monsieur le Préfet relative au schéma départemental de la coopération intercommunale, à savoir la fusion de la CCJ (Communauté de Communes du Jarnisy), de la CCPB (Communauté de Communes du Pays de Briey) et de la CCPO (Communauté de Communes du Pays de l'Orne) incluant la Commune de Saint-Ail. Il rappelle qu'en date du 9 novembre 2015 le Conseil a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet et que la majorité de l'ensemble de 3 intercommunalités était contre ce projet. Après l'arrêté de Monsieur le Préfet, la mise en œuvre effective du schéma sera le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. PIOVESAN évoque le risque de perte financière pour les années à venir. Monsieur le Maire aborde le sujet de la répartition du nombre des sièges ainsi que le problème de la parité.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée, pour le traitement en viabilité hivernale (salage et déneigement), par la Commune de MOUTIERS, d'une voirie située sur la Commune de MANCE. Le coût de ces interventions pour la Commune de MANCE s'élève à 1 412,16 euros TTC.

-o-

Monsieur le Maire a été interpellé par M. ALI Belkacem qui a la possibilité de faire amener l'eau sur sa parcelle cadastrée AH 13 où il dispose d'un hangar. Les travaux d'extension du réseau d'eau, dans le cadre des travaux de requalification urbaine de Moutiers Haut, sont en cours de réalisation. En accord avec ORNE AVAL, un compteur d'eau sera installé en limite d'une parcelle voisine.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. ALI Belkacem à faire, à sa charge, une tranchée d'environ 20m, sur le terrain communal, indispensable pour son raccordement en eau.

-o-

Monsieur le Maire a rencontré M. STRUGAREK (l'inspecteur d'académie) en sous-préfecture. Il lui a remis un ensemble de documents : le coût des investissements de l'école D.Casanova, de l'école maternelle J.Curie et le périscolaire, ainsi que 835 pétitions. Il lui rappelle la promesse qui avait été faite de classer notre commune en Zone d'Enseignement Prioritaire. L'inspecteur d'académie précise que toutes les classes inférieures à 30 élèves seront fermées et que Moutiers n'est pas classé en zone d'enseignement prioritaire. Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous à Nancy où il sera accompagné de M. MINELLA.

-o-

Mme VILLARD prend la parole : dans le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle J.Curie, les enseignantes demandent si le personnel communal mis à disposition des écoles a la formation aux premiers secours. Mlle Alison MATH a effectué la formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en septembre 2015. Mme Valérie CARMi, embauchée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, doit passer cette formation en 2016 au CNFPT.

*Le Maire,  
Rémy VIDILI*